



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 09 février 2024

Procès verbal N°27/02/2024

Le 09 février 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

AMBROSINO ERIC, ANTONIOTTI DANIELE, BERNARD JULIEN, BRUYERE-ISNARD THIERRY, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, RIO JEAN-LUC, RODIER MURIEL, SERAIDARIAN NATHALIE, MARGOTTON MAGALIE, SOLIGNAC MICHELLE.

Absents excusés : BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, JEAN BRUNDO, DELORME DAVID.

Procurations : 0

La séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR après modification :

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 24 novembre 2023
- 3- Délibérations APD et convention de mandat pour l'amélioration de l'offre de santé modification n°1
- 4- Délibération concernant la proposition d'achat par la commune de parcelles d'un propriétaire
- 5- Délibération concernant la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département de l'Ardèche
- 6- Délibération concernant la convention avec la SPA les Amandiers de Lavilledieu
- 7- Délibération concernant la convention avec la fondation « 30 millions d'amis »
- 8- Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'Eau/Assainissement et de la Commune.
- 9- Délibération concernant les demandes de subvention dans le cadre du dispositif « atout ruralité » avec le Département
- 10- Information concernant les orientations budgétaires du budget 2024 (eau et assainissement)
- 11- Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est 12, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise qu'il n'y a pas de procurations.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant



1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour en intégrant une délibération à propos du cabinet médical (point 3). En fait il y aura deux délibérations, la première pour valider l'APD et son montant et du coup, dans un deuxième temps, la convention de mandant avec le SDEA qui s'en trouve de fait modifié dans son montant.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 24 novembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal a été transmis à tous les conseillers municipaux ; Après avoir demandé si des remarques ou des erreurs sont à signaler, il soumet à l'approbation le procès-verbal.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

3- Délibérations APD et convention de mandat pour l'amélioration de l'offre de santé modification n°1

Monsieur le Maire revient sur la démarche à propos de l'offre de santé. Les nombreuses réunions de travail ont permis d'affiner le projet. Dans un premier temps dans l'avant-projet sommaire (APS), puis dans l'avant-projet définitif (APD) qui nous a amené à privilégier une construction « basse consommation ». Il y a donc un surcoût qu'il faut prendre en compte notamment dans le cadre de la prestation du SDEA.

L'APD a été reçu en décembre et a été communiqué à tous les élus. Il est nécessaire de valider en conseil municipal l'APD afin que nous puissions constituer les marchés d'appel d'offre et lancer les consultations.

Les plans qui constituent l'APD sont commentés par Monsieur le Maire ainsi que le tableau des coûts de l'ensemble des travaux, les frais de maîtrise d'œuvre assistée (SDEA) et les honoraires des architectes.

Monsieur Le Maire fait également état des subventions demandées auprès de la Région, du Département et de la Préfecture avec un soutien sans faille de nos deux sénateurs.

Il rappelle également l'implication du Docteur FAUBRY dans le projet de santé.

Eric AMBROSINO demande des précisions concernant l'assurance dommage. Mr le maire répond que chacun (entreprises et mairie) prend sa propre assurance.

Julien Bernard demande la temporalité sur le projet. Monsieur le Maire précise les choses : Instruction du permis de construire en même temps les appels d'offres en mars/ avril. Ouverture des plis et ensuite, on attend les subventions pour démarrer le chantier.

Monsieur le Maire de Saint Paul le Jeune propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif (APD) et le nouveau montant prévisionnel des travaux, fixé à 796 000 €HT.
- **D'AUTORISER** le Président du SDEA à signer l'avenant de maîtrise d'œuvre après négociations dans les termes du marché initial.
- **D'AUTORISER** le maire de Saint Paul le Jeune à signer en qualité de pétitionnaire, la demande de permis de construire afférente à ce projet de construction.
- **D'AUTORISER** le Président du SDEA à signer les marchés de travaux dans la cadre de la procédure de consultation en procédure adaptée qui sera lancée à l'issue des études.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la modification de la convention de mandat à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties, élaborée sur la base des différents éléments retracés ci-dessus, puis invite le Conseil municipal à l'adopter ce jour, sachant que le Bureau Syndical sera appelé à l'adopter lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire de Saint Paul le Jeune propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la modification N°1 de la convention de mandat à intervenir entre la commune de Saint Paul le Jeune et le S.D.E.A. pour « *l'aménagement d'un pôle de santé* », en vue de fixer les obligations respectives des deux parties, telles qu'elles lui ont été présentées.
- **D'AUTORISER** le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

4- Délibération concernant la proposition d'achat par la commune de parcelles d'un propriétaire

Monsieur le Maire précise qu'il a été destinataire d'une proposition de vente de terrains d'un particulier. Ces terrains sont tous situés en zone naturelle et non pas de valeur particulière.

Monsieur le Maire souligne l'importance de constituer une forêt communale comme réserve de biodiversité.

La SAFER qui a été consultée, estime ces parcelles à 1 000 euros l'hectare. La surface totale en vente est de 21 730 m² environ

Julien Bernard prend la parole et explique qu'il est intéressant d'avoir du terrain pour le futur et éviter les habitats parfois complexes.

Cathy Chalvet prend la parole et pense que « *l'achat, même minime, génère des dépenses. Alors que quelques fois, on a du mal à trouver des financements et pense que cet achat n'est pas indispensable ...* »

Joanne Dusautoir partage cette vision des choses.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet achat pour un montant de 2 500 euros en prenant en plus les frais de notaire.

Contre	Abstention	Pour
1	1	10

5- Délibération concernant la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département de l'Ardèche

Monsieur le Maire détaille la proposition du Département de l'Ardèche en ce qui concerne l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

- Participation forfaitaire. 200 euros/an
- L'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration. 424 euros /an
- L'assistance technique à l'exploitation et à la protection des ressources en eau. 431 euros/an.
- L'offre d'ingénierie collective auprès des collectivités. 100 euros/mois pour chaque projet.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

6- Délibération concernant la convention avec la SPA les Amandiers de Lavilledieu

Pour cette année, nous souhaitons établir une convention avec la SPA « les Amandiers » pour les opérations de fourrière quand cela est nécessaire.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

7- Délibération concernant la convention avec la fondation « 30 millions d'amis »

Cette convention permet de réaliser des campagnes de stérilisation des chats errants sur la commune. Cette association prend à sa charge la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique. L'autre moitié des frais est pris en charge la mairie.

On évalue le montant de notre participation à 540 euros pour environ 12 interventions par an.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

8- Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'Eau/Assainissement et de la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération permettant de régler les dépenses d'investissement dans l'attente des budgets primitifs. Il est nécessaire d'avoir une délibération pour les deux budgets suivants :

-Budget communal pour un montant de 166 303 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

-Budget eau et assainissement pour un montant de 102 642 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

9- Délibération concernant les demandes de subvention dans le cadre du dispositif « atout ruralité » avec le Département

Comme chaque année, nous demandons des subventions pour des projets de réfection de voirie dans le cadre du « pacte routier » qui est proposé par le Département de l'Ardèche.

Deux projets sont proposés pour 2024

Projet 1 : Route du lavoir de Sauvas pour un montant de 37 075,80 euros TTC

Projet 2 : Route Soucharède-Beaumarelle pour un montant de 9 871,20 euros TTC

Monsieur le Maire propose de délibérer sur ces deux dossiers et de l'autoriser à demander les subventions auprès du département de l'Ardèche.

Projet 1

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

Projet 2

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

Cathy Chalvet ne participe pas au vote car concernée par ce chemin

10- Information concernant les orientations budgétaires du budget 2024

Dans le cadre de la préparation du budget 2024, Monsieur le Maire fait un point sur l'ensemble des travaux et projets.

11- Informations diverses

Le recensement avance bien et finit le 17 février au soir, nous précise Joanne Dusautoir, coordonnatrice. Merci aux agents recenseurs pour leur travail de précisions.

- Monsieur le Maire donne des précisions sur le nouveau panneau d'information de la commune qui va être pris en charge financièrement par la Communauté de Communes. Un gabarit a été élaboré (pour une harmonisation sur tout le territoire de la Communauté de Communes). Il reste maintenant à rédiger le contenu (texte et photos). Il propose que Jean-Luc Rio, en charge de la communication, soit le référent pour animer un groupe d'élue(s) afin d'élaborer le contenu de cette porte d'entrée de la commune.
- Les demandes de subventions des associations doivent être déposées rapidement à la Mairie...(si besoin se rapprocher du secrétariat).
- Une demande spécifique de l'ADASP par l'intermédiaire de Mme VIDAL : Un évènement le 13 juillet de basket acrobatique. Cet évènement reviendrait à l'association à 3 200 euros. Après discussion, un accord de principe d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros est convenu.
- Julien Bernard annonce la reconstitution du Comité des Fêtes de St Paul le Jeune. L'assemblée générale aura lieu le 23 février à 18h30 à salle du Doulovy. Cette association se consacrera uniquement à la fête du village du 5 au 7 juillet 2024.
- Jean-Luc Rio précise que la commune doit être invitée à l'AG et précise la procédure de dépôt des demandes de subvention.
- Danielle Antoniotti précise également que les subventions ne sont pas que numéraires mais aussi matérielles. Le Maire précise que la salle des fêtes est quotidiennement utilisée sans contrepartie.
- On doit valoriser les prêts de la salle des fêtes et autres dans les budgets des associations comme le précise Jean-Luc Rio et Magalie Margotton.

La séance est levée à 22h16

La parole est donnée à la salle et aux questions par internet

- Un internaute demande le coût du feu d'artifice : réponse : entre 4 000 et 5 000 euros.
- Deux personnes présentes dans la salle abordent le sujet du ramassage des ordures ménagères. Un container a été retiré au quartier de Sauvas, avec pour conséquence : 9 personnes obligées de se déplacer le long de la départementale, pour se rendre à un autre point de collecte... cela avec le danger que cela représente. Monsieur le Maire précise que le point de collecte a été retiré pour la sécurité des agents qui effectuent la tournée.
- Pour apporter une réponse collective à cette problématique, monsieur le Maire précise qu'une réunion publique sera organisée très prochainement. *Le 29 février à 18h30 (décision prise après le conseil)*
- Il est évoqué également la sécurité du carrefour de Sauvas avec le panneau lumineux qui ne fonctionne plus et rappelle que 3 personnes ont perdu la vie en ces lieux, dans le passé !
- Un autre point est abordé à propos de la déchetterie du SICTOBA et du QR code qui risque de générer des décharges sauvages.

Le Maire

Thierry Bruyère-Isnard



Le Secrétaire de séance

Thierry Laurant

